



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Etat de collocation et inventaire

Date de publication: SHAB 10.03.2023

Publications supplémentaires: KABGE 10.03.2023

Date de fin de visibilité prévue: 10.03.2028

Numéro de publication: KK04-0000032570

Entité de publication

Office des faillites de l'Etat Genève, Route de Chêne 54, 1211 Genève 6

Etat de collocation et inventaire REELSA SA

Débiteurs:

REELSA SA

CHE-103.210.801

Rue Joseph-GIRARD 20

1227 Carouge GE

Remarques juridiques:

Le créancier qui conteste l'état de collocation parce que sa production a été écartée en tout ou en partie ou parce qu'elle n'a pas été colloquée au rang qu'il revendique intente action contre la masse devant le tribunal du lieu de la faillite, dans les 20 jours qui suivent la publication du dépôt de l'état de collocation. S'il conteste une créance ou le rang auquel elle a été colloquée, il dirige l'action contre le créancier concerné.

Publication selon les art. 221, 249 et 250 LP.

Délai de contestation de l'état de collocation: 20 jours

Délai de contestation de l'inventaire: 10 jours

Fin du délai: 20.03.2023

Lieu de dépôt des documents:

Office cantonal des faillites, route de Chêne 54, case postale, 1211 Genève 6

Contact pour la plainte:

Cour de justice, Chambre de surveillance des OPF, place du Bourg-de-Four 1, case postale 3108, 1211 Genève 3

Contact pour l'action en contestation:

Tribunal de première instance, rue de l'Athénée 6-8, case postale 3736, 1211 Genève 3

Remarques:

Pour tout renseignement:

Groupe 2 + 41 22 3888963

F20220653

But :

entreprise d'installation générale d'électricité et de télécommunications, études techniques, fabrication et vente d'appareils électriques, représentation de tous articles relevant de ces domaines.

L'état de collocation n'est pas redéposé.

Les tiers qui font valoir un quelconque droit sur un ou des biens faisant partie de l'inventaire doivent s'annoncer par écrit auprès de l'office cantonal des faillites d'ici au 20 mars 2023. Passé ce délai, les biens nouvellement découverts seront réalisés au profit de la faillie.